

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 951

présenté par

Mme Etienne, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 13 QUATER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport concernant l'impact sur le budget de la sécurité sociale du développement d'un large réseau public d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes publics aux tarifs harmonisés et accessibles à tous.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous sollicitons un rapport détaillant les modalités de développement d'un réseau de maisons de retraite publiques avec des tarifs harmonisés et accessibles à tous. Alors que la loi sur la dépendance a été abandonnée, il est plus qu'urgent d'investir dans nos EHPAD.

D'une part, pour que cesse la maltraitance institutionnelle qui y sévit et qui a déjà été maintes fois soulignée par différents rapports. D'autre part, pour refonder un véritable service public de

l'accompagnement des personnes âgées diminuant le reste à charge pour les résidents et leurs familles et augmentant le nombre de personnel soignant par résident.

Les EHPAD privés lucratifs refusent bien souvent les personnes âgées les plus pauvres. Seulement 12 % de leurs places sont éligibles à l'aide sociale, c'est-à-dire aux personnes les plus pauvres, contre 98 % dans les EHPAD publics. Ces économies faites sur le dos des résidents sont indécentes alors que le secteur des EHPAD lucratifs est florissant et bénéficie largement d'aides publiques.

Le scandale Orpea a enfin mis en lumière la réalité crue des EHPAD à but lucratif : quelques personnes s'enrichissent grâce à la maltraitance des personnes âgées. Pour Orpea, on atteint 233,8 millions d'euros de bénéfice net sur l'exercice 2019. Entre 2015 et 2019, le groupe Korian a redistribué environ 50 millions d'euros à ses actionnaires chaque année.

Pour mettre fin à cette immense escroquerie, cet amendement suggère donc d'étudier la possibilité de développer un réseau public de maisons de retraite publics avec des tarifs harmonisés et accessibles à tous.